Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DESA2026-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 30/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

DESA 2026/21

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS DANS LA COMMUNE DE BOLBEC POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

- - - - -

Rapporteur : Madame Linda HOCDÉ.

VU la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances 2022 ;

VU le code de l'éducation, notamment les articles L212-1 à L212-15 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DESA 2025/20 du Conseil Municipal du 17 septembre 2025 relative à la reconduction du dispositif petits déjeuners dans les écoles pour l'année scolaire 2025/2026 ;

VU le projet de convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Bolbec, en partenariat avec l'Éducation Nationale pour l'année scolaire 2026-2027, annexé à la présente délibération, avec pour signataire la directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime,

…/…

CONSIDÉRANT la mise en place du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles Edmée Hatinguais, Champ des Oiseaux, Desgenétais, Pierre Corneille et Jules Ferry,

CONSIDÉRANT le bilan très bénéfique de ce dispositif, noté par les enseignants dans les fiches-bilans, notamment sur le plan nutritionnel et éducatif,

CONSIDÉRANT la demande de l'ensemble des écoles bénéficiant du dispositif, de reconduire celui-ci sur l'année scolaire 2026-2027,

CONSIDÉRANT les souhaits de fréquences de petits déjeuners demandés par les Directeurs des écoles sur l'année scolaire 2026-2027 et qui sont les suivants :

- une fois par mois pour chaque enfant pour les écoles Edmée Hatinguais et Pierre Corneille ;
- une à deux fois par mois pour chaque enfant pour l'école du Champ des Oiseaux ;
- six fois pendant l'année scolaire pour chaque enfant pour l'école Jules Ferry ;
- cinq fois pendant l'année scolaire pour chaque enfant pour l'école Desgenétais,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, tout «élu dûment habilité, à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Bolbec pour l'année scolaire 2026-2027, ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ